



Direction
Territoriale
Rhône
Saône



Commission Locale de Santé de Sécurité et des Conditions de Travail

26 NOVEMBRE 2024

Administration :

F. Bourgeois
B. Vidal
C. Wendling

Invités:

S. Hall
F. Garcia

Bureau Sécurité Prévention :

L. Mekaoui
T. Blazy

UNSA :

R. Blasinski
P. Mauger

CFDT

E. Vuillier
C. Lamalle
Y. Charrière
L. Lodolo

FO :

S. Baptiste
P. Mottner
C. Figuereo
N. Milesi

Ordre du jour

- 1 Présentation du nouvel Inspecteur Santé Sécurité au Travail M. Frederic GARCIA
- 2 Approbation du compte-rendu du 24 septembre 2024 et suivi des mesures prises
- 3 Bilan de l'accidentologie du dernier trimestre 2024
- 4 Accident survenu le mercredi 23 octobre 2024 sur l'UTI CRS
- 5 Point d'avancement du diagnostic RPS
- 6 Premier retour sur la visite de sécurité de l'UTI CRS
- 7 Présentation de la fiche réflexe : Comportement sous l'emprise d'alcool
- 8 Questions diverses

Pas de déclaration préalable des organisations syndicales.



Présentation du nouvel Inspecteur Santé Sécurité au Travail : Mr Frédéric GARCIA :

Mr Frédéric GARCIA se présente en tant que nouvel ISST. Il nous retrace sa carrière ainsi que sa méthodologie de travail. Il est issu du milieu de la Santé au travail. Mr Garcia a beaucoup échangé avec Mr Dieudonné son prédécesseur, et va s'appuyer sur le travail de ce dernier. Il essaiera de participer le plus possible aux instances et de faire des visites de terrain.



Approbation du compte-rendu du 24 septembre 2024, suivi des mesures prises et compte-rendu des activités du secrétaire du CSSCTL :

- Approbation du CR du 24/09/2024 à l'unanimité.
- Suivi des mesures prises : la **CFDT** insiste sur la nouvelle réglementation des permis bateaux. Il faut que la hiérarchie ait une réelle connaissance à ce sujet. Quel permis pour chaque bateau ? Cela n'est encore pas clair. Le problème a été soulevé, notamment concernant l'accident de service à l'UTI CRS. Il se pose également la question des formations adéquates malgré la détention du permis. Les chefs d'équipe n'ont pas une vision très claire de ces informations concernant leurs agents et ne savent pas forcément où aller les chercher.
Il faut fixer les dates de visites sécurité pour 2025 : le batardage de Charnay sur le grand gabarit en juin est retenu dans un premier temps. A voir pour le deuxième semestre.

- Compte-rendu des activités du secrétaire du CSSCTL :
 - 25 et 26 septembre visite de sécurité UTI CRS
 - 27 septembre et 25 octobre échanges avec la Direction
 - 5 novembre réflexion avec le BSP sur la fiche réflexe sur le comportement sous emprise de l'alcool et préparation de l'ordre du jour de ce CSSCTL
 - 20 novembre analyse de l'accident de St Gilles

Le secrétaire a été saisi concernant l'agression d'un agent sur le CRR, il a eu un entretien avec le chef d'unité de la DIMOA de Beaucaire et il a été averti sur l'irrégularité d'un chantier d'abattage d'arbres. Le secrétaire a également travaillé sur un modèle de fiche médicale avec le docteur FAIVRE, médecin du travail de l'UTI CRR et PS sur les éventuelles contre-indications qui doivent être portées à connaissance des n+1, dans le respect du secret médical. Il a eu plusieurs entretiens concernant les opérations de chômage et la sécurité de ces chantiers sur le petit gabarit.



Bilan de l'accidentologie du dernier trimestre 2024 :

On constate une baisse du nombre d'accidents par rapport à 2023. Les remontées de situations dangereuses et incidents sont en augmentation, ce qui est positif dans le cadre de la prévention. En termes de statistique, la majorité des accidents sont les heurts et contacts ainsi que la chute de plein pied.

La **CFDT** demande un bilan de l'accidentologie propre à la circulation (accident de trajet et accident de service) afin de voir l'impact des réorganisations et des allongements des temps de trajet avec les fermetures de centre et les déplacements sur les chantiers. Il est important d'avoir un suivi régulier sur ce sujet.

Il faut également prévoir d'intégrer la fatigue au volant dans le document unique.



Accident survenu le 23 octobre 2024 sur l'UTI CRS :

Il s'agit d'un accident de dragage. Le bateau Levant s'est retourné à plusieurs reprises pour finalement se stabiliser avec la cabine sous l'eau. Le pilote, muni de ses EPI, a réussi à s'extraire, la porte de la cabine étant restée ouverte. Le BSP a immédiatement déclenché une analyse arbre des causes et la Direction une cellule psychologique.

Le BSP et des membres du CSSCTL se sont déplacés sur le CRS le 20 novembre. Il y a eu différents entretiens dont la personne qui pilotait le bateau, le pilote de la drague, la hiérarchie et un agent témoin présent sur la berge au moment des faits. Une explication technique du fonctionnement de la drague a été très importante et nécessaire pour comprendre le déroulement de l'accident. Le 27 novembre une première version de l'arbre des causes sera faite et la semaine suivante aura lieu une finalisation de cet arbre des causes avec les membres présents lors de l'expertise afin de déterminer les actions à mettre en place.

La **CFDT** fait remarquer qu'il n'existe aucune procédure de sécurité écrite à propos des chantiers de dragage. Différentes pistes d'actions sont à étudier notamment concernant le bouton de manœuvre et les moyens de communication entre les différents acteurs de ces chantiers de dragage. A l'heure actuelle, tout se fait de visu et sans procédure de communication.

Il faut également étudier le sujet des formations à l'engin en plus de la détention du permis adéquat.

Tout ceci doit se faire rapidement afin de mettre un plan d'action en marche.

Il faut avoir également une vigilance forte vis-à-vis du personnel en souffrance et des tensions ambiantes au travail suite à cet accident.



Point d'avancement sur le diagnostic RPS :

Après une communication différente auprès des agents, la Direction a pris la décision de faire des ateliers au plus près du terrain concernant le sujet RPS. Des ateliers agents, chefs d'équipe et encadrants sont organisés dans les différentes UTI. Le groupe de travail avec les membres des organisations syndicales est prévu le 2 décembre et celui avec les membres du CODIR le 3 décembre. Au niveau des effectifs, cela représente 105 participants soit environ 33% de taux de participation. Le cabinet sémaphore va faire un diagnostic pour la DT et devrait faire un retour pour la première quinzaine de janvier. Un COPIL sera organisé la deuxième quinzaine de janvier pour une présentation au premier CSSCTL. A la suite de cela, une diffusion des résultats sera faite aux agents et un plan d'action sera mis en place.

La Direction est satisfaite du nombre de participants et il y a eu de bons retours qualitatifs des animateurs mais également des agents de manière globale.

D'un point de vue organisationnel, il est quand même noté que les ateliers étaient trop courts, plus de temps aurait été nécessaire.

Pour la **CFDT**, il est important d'avoir un suivi spécifique et régulier des préconisations.

La **CFDT** s'interroge également sur la méthode d'intégration des conclusions de la démarche et des actions mises en œuvre dans le Document Unique.



Premier retour sur la visite de sécurité de l'UTI CRS :

Le BSP et le secrétaire du CSSCT ont travaillé sur une fiche réflexe concernant le comportement sous l'emprise de l'alcool. Une présentation de cette fiche est faite en séance avec les différentes étapes en cas de suspicion d'état alcoolique d'un agent. Le but étant d'avoir une vision claire et opérationnelle pour les encadrants face à cette éventuelle situation.



Questions diverses :

- Chantier d'abattage : le secrétaire du CSSCT a été contacté par un agent. Celui-ci avait des doutes sur la faisabilité d'un chantier de bûcheronnage par rapport aux niveaux d'habilitation des personnels. Le secrétaire, n'ayant pas d'éléments concrets pour lui répondre, a demandé à cet agent de lui envoyer des photos. Après réception de ces documents, le secrétaire pense, qu'effectivement, il s'agissait d'un chantier qui n'était pas possible en régie. Selon l'avis du secrétaire, aucun agent de la DTRS n'est formé actuellement pour abattre de tels arbres.

Les niveaux de formation s'arrêtent au niveau 2, aucun agent ne possède le niveau 3 ou 4 pour ce genre de travaux. Un chef d'équipe préconisait également de ne pas faire cet abattage en régie.

Ce chantier s'est quand même tenu sans les agents qui avaient relevé la dangerosité du travail. Le secrétaire demande un suivi de cette problématique car malgré l'avertissement du danger par plusieurs personnes, les travaux ont continué. Le dossier sera étudié par Steven Hall. Une réflexion est à mener concernant les travaux de bûcheronnage, les niveaux d'habilitation des agents et la réglementation.

- Avec le plan de sobriété énergétique, une décision signée du Directeur, sera diffusée prochainement avec les dates de fermeture des différents sites durant la période de fin d'année.
- Une réunion, en visioconférence avec le BSP, s'est tenue au mois d'octobre concernant le travail en présence de plomb et d'amiante. Les chefs d'équipe qui n'ont pas pu y assister demandent une nouvelle programmation afin d'avoir connaissance de cette présentation sur les dangers liés à ce sujet.

VOS REPRÉSENTANTS CFDT

